DLP20-8-79150500

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX XXXXXXXXXX Tél. 92.41.42

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 28 - 8 août 1979

/VIGNE/

EUDEMIS -

Le 3° vol a débuté au cours de la dernière décade du mois de juillet, dans d'assez nombreuses situations. Il s'est intensifié depuis.

Les premières pontes ont été repérées depuis le début août. Elles sont signalées comme assez nombreuses dans la région de Perpignan et dans les secteurs précoces des départements de l'Hérault (Paulhan, Aspiran, Montpellier, côteaux de Lunel), du Gard en Costières (Saint-Gilles, Vauvert, Gallician) et de l'Aude (Narbonne). Le dépôt de pontes se poursuivra probablement dans les prochains jours.

A l'exemple du 2° vol qui fut irrégulier celui-ci sera probablement très échelonné et d'intensité fort variable.

Les secteurs frais et abrités du mistral et de la tramontane semblent particulièrement visés.

Le repérage des pontes et l'observation de leur évolution devront jouer un rôle déterminant dans la décision du traitement. Les traitements de type "préventif" doivent être appliqués au cours de la période 9 - 14 août.

L'emploi d'insecticides à base de parathion (intervention dite curative) auxquels on aura soin d'ajouter un acaricide, s'imposera après la découverte des jeunes chenilles,(c'est-à-dire autour du 15 août).

N.B. - Respecter les délais d'emploi avant récolte sur raisins de table

BOTRYTIS -

La méthode standard prévoit l'application d'un 3ème traitement à la véraison. Bien que la période actuelle ne soit guère favorable au développement de ce champignon, l'adjonction d'un anti-botrytis au traitement "Vers" est préconisée dans les vignes où l'on redoute la pourriture des raisins.

MILDIOU -

Il n'existe présentement aucun danger. Sans doute conviendra-t'il cependant de réaliser une couverture cuprique vers la fin du mois afin de protéger le feuillage et d'assurer une bonne maturation des bois. Cette mesure s'imposera dans les plantiers et les pépinières et devra même être renouvelée.

P.335

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

La CERATITE ou MOUCHE DES FRUITS -

S'est manifestée à Narbonne et Perpignan (repérée par piégeage), et quelques dégâts ont été constatés à Vallabrègues (Gard).

Ce ravageur est susceptible, du fait des conditions climatiques favorables, de se développer rapidement en particulier aux dépens des derniers fruits à noyau, des pommes et des poires.

Il est rappelé l'intérêt du diethyl diphényl dichloréthane (175 g./hl); du diméthoate (30 g./hl); du fenthion (50 g./hl); du formothion (37.5 g./hl); du malathion (100 g./hl); du trichlofon (100 g./hl)

/CULTURES LEGUMIERES /

TEIGNE du POIREAU -

Une activité accrue de ce papillon est décelée depuis quelques jours.

En conséquence, il est recommandé durant cette période critique :

1°) d'assurer la protection des jeunes plants par des trempages d'une durée de quelques minutes, suivis d'égouttage, dans des solutions insecticides (à dose normale);

2°) d'effectuer des traitements dans les plantations. De nombreux produits peuvent être utilisés :

azinphos (40 g./hl)
bacillus thuringiensis (selon dose commerciale)
carbaryl (75 g./hl)
chlorfenvinphos (40 g./hl)
chlorpyriphos méthyl (45 g./hl)
malathion (75 g./hl)

méthidathion (30 g./hl)
parathion éthyl (25 g./hl)
parathion méthyl (40 g./hl)
phosalone (60 g./hl)
tétrachlorvinphos (150 g./hl)

N.B. - Le port de gants est recommandé pour les trempages.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V.LAGAUDE

Tirage du 8 août 1979 - 1300 exemplaires
Numéro d'inscription P.P. 531 A.D.